



TREMOUILLE SAINT LOUP

Compte rendu de la séance du mercredi 08 juillet 2020

sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT

Présents : Bruno EYZAT, Alexander CONSTANTIN, Andre AUBERT, Guy BOYER, Eliane MAGNY, Samuel AUBERT, Bernadette ROUSSEAU, Alexandre GUILLAUME, Tahar KHERROUBI, Daniel CAPPE

Excusés : Jean-Claude PARREY donne procuration à Bruno EYZAT

Secrétaire(s) de la séance : Samuel AUBERT

1-Fixation des indemnités du Maire et des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-22 et R.2123-23 , L 2123-23 et L. 2123-24,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints,

Le conseil municipal décide ,10 pour 1 contre pour l'indemnité du maire et 9 pour et 2 abstentions pour l'indemnité des adjoints :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et des adjoints , dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice1027, conformément au barème fixé par les articles L 2123 22 et R.2123-23 L 2123 24 L.2123 24 1 du code général des collectivités territoriales :

- maire : 25,5 %.
- adjoints: 9.9 %

Article 2 : Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 04 Avril 2014.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6531 du budget communal.

2-Délégation du Conseil Municipal au Maire

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le Maire l'ensemble ou une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de charger M. le Maire, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal:

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;
- de fixer les rémunérations et de réglerles frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal;
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre;

Le maire rendra compte en réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

3-Adhesion Fredon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attendre pour verser la cotisation au Réseau FREDON/FDGDON pour montant de 90 € pour l'année 2020.

4-Désignation des référents FREDON

L'assemblée a désigné :

- **Mr AUBERT André, adjoint au maire**
- **Mr AUBERT Samuel, conseiller municipal**

5-Désignation des délégués RPI

L'assemblée a désigné :

- **Mr AUBERT Samuel, Conseiller Municipal**
- **Mr EYZAT Bruno, Maire**

6-Désignation des délégués AGEDI

L'assemblée a désigné :

- **Mr Alexander CONSTANTIN, adjoint au maire**
- **Mme Bernadette ROUSSEAU, conseillère municipale**

7-Désignation des délégués SIEG

M Bruno EYZAT – délégué titulaire et **M Alexander CONSTANTIN** – délégué suppléant ont été élus délégué titulaire et délégué suppléant auprès du Secteur Intercommunal d'Energie de Rochefort-Montagne.

8-Désignation des délégués SMCTOM

Membres Titulaires :

- **Mr CAPPE Daniel, Conseiller Municipal,**
- **Mr EYZAT Bruno, Maire**

Membres Suppléants :

- **Mr AUBERT André, Adjoint au Maire**

9-Désignation des délégués au Syndicat SIAP Burande Mortagne

L'assemblée a désigné :

- **Mr Bruno EYZAT, Maire**
- **Mr Alexander CONSTANTIN**

10-Désignation des délégués ADMR

L'assemblée a désigné :

- **Mme Bernadette ROUSSEAU, Conseillère Municipale** comme déléguée titulaire ;
- **Mme Eliane MAGNY, Conseillère Municipale,** comme délégué suppléante.

11-Désignation des délégués Parc des Volcans

L'assemblée a désigné :

- **Mr Bruno EYZAT**, Maire

Suppléants:

-**Mr Alexander CONSTANTIN**

-**Mme Bernadette ROUSSEAU**

12-Désignation d'un correspondant défense

L'assemblée a désigné :

- **Mr Daniel CAPPE**, Conseiller Municipal

13-Désignation des délégués RBA

L'assemblée a désigné :

- **Mr AUBERT André**, Adjoint au Maire SAINT- LOUP comme délégué titulaire ;

14-Désignation des référents Réserve Civile Communale

L'assemblée a désigné :

- **Mme Bernadette ROUSSEAU** ,Conseillère Municipale

-**Mr Bruno EYZAT**, le Maire

15-Désignation des membres à la commission communale: commission Travaux et Appel d'offre

L'assemblée a désigné :

Président : Mr Bruno EYZAT, Maire

Membres : Mr Alexander CONSTANTIN , Adjoint au Maire

Mr André AUBERT, Adjoint au Maire

Mr Samuel AUBERT, Conseiller Municipal

Mr Daniel CAPPE, Conseiller Municipal

Mr Tahar KHERROUBI, Conseiller Municipal

Mr Alexandre GUILLAUME, Conseiller Municipal

Mme Eliane MAGNY, Conseillère Municipale

16-Désignation des membres commission communale: Communication, Information

L'assemblée a désigné :

Président : Mr Bruno EYZAT, Maire

Membres : Mme Bernadette ROUSSEAU, Conseillère Municipale

17-Désignation des membres commission communale: CCAS

L'assemblée a désigné :

Président : Mr Bruno EYZAT, Maire

Membres : Mme ROUSSEAU Bernadette, Conseillère Municipale

Mr CONSTANTIN Alexandre, Adjoint au Maire

Mme MAGNY Eliane, Conseillère Municipale

18-Responsable des gîtes et Maison des associations

L'assemblée a désigné :

Mr André AUBERT, Adjoint au maire

Mr Daniel CAPPE, Conseiller Municipal

Mr Alexandre GUILLAUME, Conseiller Municipal

19-Proposition des délégués pour la commission des impôts directs

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal propose la liste comme suit :

Commissaires Titulaires

- GUILLAUME Laurent
- DEGERY Christian
- JUILLARD Nadine (Prop. de bois)
- THALAMY Pascal à Chamalières
- RIVIERE Olivier
- BOYER Guy
- MONESTIER Paulette
- AUBERT Samuel
- LACHAISE Pascal
- MONTEILHET Michel
- COSTE Yannick
- GUILLAUME Alexandre

Commissaires Suppléants

- JUILLARD Patrice
- ROCHE Gérard
- MONTEIL Marie
- BARBAT Robert à Larodde
- AUBERT Charles (Prop. de bois)
- LEVET Michel
- PAPON Annie
- NEEL Jean-Louis
- GRAVIERE Jean Jacques
- CONSTANTIN Jean
- BOYER Jean François
- MELAINE Eric

20-Remboursement des frais de déplacement du personnel communal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge les frais de déplacement pour le personnel communal lors des actions de formation et dans le cadre de leur mission particulière (réunions professionnelles, perception (régie de recettes)...).

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord pour la prise en charge des frais de déplacement.

21-Adressage 4G

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un contrat avec La Poste qui propose des prestations d'adressage, a été signé (Délibération du 06/12/2019). Pour pouvoir travailler sur ce projet, il convient de désigner des membres .

Après en avoir délibéré , le conseil municipal désigne ,à l'unanimité des membres présents:

- Mr Alexander CONSTANTIN**
- Mr Bruno EYZAT**
- Mr Daniel CAPPE**
- Mme Bernadette ROUSSEAU**
- Mr Alexandre GUILLAUME**
- Mr André AUBERT**
- Mme Eliane MAGNY**

22-Prime COVID 19

Le Maire propose au Conseil municipal d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de Trémouille Saint-Loup au profit des agents mentionnés ci-dessous mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID19 pour assurer la continuité des services publics.

-Le montant de cette prime est plafonné à 1 000€ et proratisée en fonction du temps de travail.

-Monsieur le Maire propose 100 € par agent.

Décide à l'unanimité des membres présents:

-D'adopter la proposition du Maire, d'inscrire au budget les crédits correspondants et que les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

23-Désignation des délégués du CLIC

L'assemblée a désigné :

- Mr Daniel CAPPE**, Conseiller Municipal
- **Mme Bernadette ROUSSEAU**, Conseillère Municipale

Le Maire,
Bruno EYZAT

